

PARSYS

Société Anonyme
Au capital de 4 625 001 €

Siège social : 2, rue du Centre
93885 NOISY-LE-GRAND CEDEX

R.C.S. B 382 824 738

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2009

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Activité et Situation pendant l'exercice écoulé

L'exercice clos le 30 septembre 2008 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 19 M€ (contre 17,9 M€ pour l'exercice précédent), soit une hausse de 6,1%. En revanche, la Marge Brute a diminué (5,3 contre 6,4M€, y compris les prestations refacturées à PARSYS Santé) avec un taux qui passe de 35,8% à 27,9% du Chiffre d'Affaires, suite à la diminution du poids des fins de contrat dans l'ensemble de la marge.

Le plan de réduction des coûts amorcé depuis 2002 a été poursuivi sur 2007-2008 par une baisse de 14% des frais de personnel. Les effectifs moyens sont passés de 44 à 42 salariés d'un exercice à l'autre.

La baisse des charges externes a été également poursuivie avec une diminution de 17%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 496.461 € (contre 1.089.664 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'établit à -452.171 € (contre 164.201 € l'exercice précédent). Ce résultat négatif est lié au mali de confusion de patrimoine avec PARSYS SANTE de 1.030.333 € qui vient contrebalancer les produits financiers (intérêts constatés sur le compte gage espèce, intérêts de comptes courants, annulation de provisions financières et autres

produits financiers). Pour couvrir le risque de reversement des intérêts financiers constatés sur le compte gage espèce dans le cadre du litige EFSI opposant PARSYS à GLS LEASE PLAN, une provision pour risques exceptionnels a été complétée à due concurrence des produits financiers constatés.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève au 30 septembre 2008 à 44.290 € contre 1.253.865 € au 30 septembre 2007.

Le résultat social, quant à lui, fait apparaître un bénéfice de 144.182 € lequel comprend en résultat exceptionnel :

- une reprise de provision de 2.027.025 € suite à la fin du risque sur cession d'une filiale
- une dotation de 1.237.053 € sur un produit à recevoir dans le cadre du litige EFSI, dotation constatée à la demande de l'AMF afin de lever une réserve du commissaire aux comptes.
- une dotation sur litige de 310.141 €
- divers autres éléments de moindre importance

Activité de PARSYS SANTE

Pour faire face à la conjoncture actuelle de réduction du marché locatif informatique, PARSYS s'est orienté en complément vers le développement et la commercialisation de matériels médicaux. Une filiale a été créée en août 2006 afin de commercialiser un électrocardiographe portatif, le « TELECARDIA ». Ce matériel permet à un patient de réaliser un électrocardiogramme et de l'envoyer via liaison téléphonique à un centre de veille cardiaque qui pourra juger de la conduite à tenir.

Afin de simplifier l'organisation et de réduire les coûts, cette filiale a été dissoute fin septembre 2008 et son patrimoine transmis à PARSYS.

Les comptes synthétiques de la filiale à la date de la confusion étaient les suivants (en K€) :

		27/9/08	30/9/07			27/9/08	30/9/07	
Immobilisations	Incorporelles	820	1 028	Capital		40	40	
	Corporelles	55	63		RAN		-693	
	Financières	12	7		Résultat		-1 932	-693
				ST		-2 585	-653	
Stocks		1 134	415	Emprunts et dettes diverses		5 152	2 894	
Avances / commandes		0	570	Dettes Fournisseurs		24	327	
Créances	Clients	50	11	Fiscales & sociales		127	150	
	Autres	603	575	sur immobilisations		0	15	
Disponibilités		44	45	PCA		1		
CCA		1	19					
ACTIF		2 719	2 733	PASSIF		2 719	2 733	

Compte de résultat

	27/9/08	30/9/07
	12 mois	14 mois
Chiffre d'affaires	210	354
Production immobilisée		987
Produits	210	1 341
Achats consommés	-114	-139
Charges externes	-937	-1 626
Impôts et taxes	-17	-23
Charges de personnel	-886	-514
Dotations aux amortissements	-220	-9
Charges	-2 174	-2 311
Résultat d'exploitation	-1 964	-970
Résultat financier	-198	-30
Résultat exceptionnel		
impôt société	230	307
Résultat net	-1 932	-693

L'écart entre la valeur des titres PARSYS SANTE chez PARSYS et celle des capitaux propres de PARSYS SANTE a été ventilé sur la base d'un rapport d'expert indépendant en :

- un actif incorporel inscrit à l'actif de PARSYS pour 1.586.576 € (permettant de porter la valeur des incorporels issus de PARSYS Santé à la valorisation établie par l'expert)
- un mali enregistré en charges financières pour 1.033.333 €

Etat des dettes

Le passif résiduel qui résulte de l'arrêté définitif des créances par le juge commissaire s'établit au 30 Septembre 2008 à la somme de 14.319 K€

Au 30/09/08, la quatrième échéance du plan a été payée en partie, étant précisé que seul le règlement de la partie non encore exigée a été différé. Divers échelonnement ont à ce titre été obtenus :

- d'un créancier pour les 3 premières annuités : la dette cumulée de 634 K€ (3 annuités) a été payée à hauteur de 338 KE à fin septembre 2008 ; le reliquat doit être payé par tranches de 20 K€ par mois.
- de divers créanciers pour la 4ème échéance : le paiement, d'un montant global de 609 KE, est différé jusqu'à la décision d'appel concernant le litige avec la société GLS/LEASE PLAN .

Le montant total non encore réglé au titre des quatre premières annuités (hors celui pour lequel un rééchelonnement a été obtenu) s'établit à 581 KE dont 420 KE pour la quatrième échéance.

Litiges en cours

Les procédures significatives en cours ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- Procédure contentieuse engagée à l'encontre des cédants de la société EFSI acquise en 1999 au titre des contre-lettres : Suite à la sentence arbitrale qui avait condamné Lease Plan, en date du 7 avril 2005, à verser à PARSYS une indemnisation de 4.2 millions d'euros, la cour d'appel a rendu un arrêt en date du 06/07/06 décidant la nomination d'un expert et fixant le délai d'expertise au 30/04/07. Le rapport de l'expert a finalement été rendu au 2ème trimestre 2008. La décision finale de la Cour devrait intervenir au 1^{er} semestre 2009.
- Procédure engagée par SANIMAT contre PARSYS pour concurrence déloyale : Suite au jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 06/11/08, PARSYS a été condamné à payer la somme de 310 KE. Un appel concernant cette décision a été interjeté par notre société.
- Procédure contre la CARMi Nord Pas de Calais : Comme indiqué au paragraphe 4, une assignation a été lancée contre la CARMi Nord pas de Calais pour résiliation abusive de contrat.

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées pendant l'exercice écoulé

2.1. Une reprise des investissements inférieure aux prévisions

La progression du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent est largement due à des effets de report sur cet exercice de commandes des années antérieures.

Le redémarrage de l'activité reste freiné par la situation bilancielle de la Société et le contexte économique perturbé que traverse l'économie française.

2.2. Une bonne gestion des fins de contrats

La fiabilité des nouveaux outils de gestion améliorant la traçabilité des machines a permis, d'une part d'identifier automatiquement les produits devant faire l'objet de prolongations et d'autre part d'accélérer la commercialisation des matériels en retour. Ainsi, ces activités ont pu continuer à dégager des résultats supérieurs aux attentes.

2.3. Parsys Santé

Le marché obtenu en décembre 2006 auprès de la CARMI Nord Pas de Calais (chiffre d'affaires prévu à l'origine de 1.000 K€ à 4.000 K€) n'a pas généré de ventes au cours de l'exercice. Après avoir fait varier les spécifications du produit et différé sa validation technique, le client a autoritairement annulé le marché.

Une validation technique par des experts indépendants du produit Telecardia a été obtenue en mars 2008, permettant ainsi de constater que le produit correspondait bien notamment aux spécifications du marché remporté, et par ailleurs des actions commerciales ont été déployées pour contrebalancer ce manque à gagner. Les niveaux de commandes obtenus pour l'exercice en cours n'ont pas permis à PARSYS SANTE d'atteindre l'équilibre financier (résultat déficitaire de -1,9 M€).

Par ailleurs, l'ensemble des coûts de développement engagés au cours de l'exercice est estimé à 538 K€, étant précisé que ces coûts ont été enregistrés en charges dans les comptes de la société PARSYS Santé, préalablement à l'opération de confusion de patrimoine.

3. Analyse de la situation de la société

La trésorerie disponible de la société s'établit à 571 K€ au 30/09/08 contre 708 K€ au 30/09/2007. A ce dernier montant il faut ajouter un dépôt non disponible à ce jour de 4.211 K€ (indemnisation reçue dans le cadre de l'arbitrage EFSI suite à exécution provisoire), ce qui donne une trésorerie totale au 30/09/2008 de 4.782 K€.

En regard de cette trésorerie disponible PARSYS a une dette à court terme vis à vis de son principal actionnaire qui lui a avancé 1.745 K€ au 30/09/08.

Le tableau ci après explique cette variation de trésorerie :

	AU 30/09/08		
	PARSYS	PARSYS SANTE	TOTAL
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Capacité d'autofinancement	1 083	-1 174	-91
Variation du BFR			
Stocks et en-cours	1 000	-719	281
Avances et acomptes versés sur commandes	0	570	570
Créances clients	956	-41	915
Autres créances d'exploitation	74	-10	64
Avances et acomptes reçus sur commandes			0
Dettes fournisseurs	-922	-320	-1 242
Dettes fiscales et sociales	-129	-23	-152
Autres dettes d'exploitation	-296	6	-290
ST	683	-538	145
TOTAL 1	1 766	-1 712	55
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Acquisition d'Immobilisations			
Recherche développement non porté à l'actif		-538	-538
Incorporelles	-0		-0
Corporelles	-34	-5	-40
Corporelles (autoportés)	-563		-563
Financières	-8	-4	-13
ST	-606	-548	-1 154
Cessions d'Immobilisations	17		17
TOTAL 2	-589	-548	-1 137
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursement des échéances du plan de continuation	-1 123		-1 123
Remboursements de dettes financières	-259		-259
Augmentation des dettes financières	318		318
apports en compte courants		1 745	1 745
apports de PARSYS à PARSYS SANTE	-513	513	0
TOTAL 3	-1 577	2 258	681
Variation de trésorerie			
-400	-1	-401	
Trésorerie d'ouverture			
Non Gagé	708	45	753
Gagé	4 430		4 430
ST	5 138	45	5 183
Trésorerie de clôture			
Non Gagé	527	44	571
Gagé	4 211		4 211
ST	4 738	44	4 782

Ce tableau a été composé à partir d'un cumul des comptes de PARSYS et PARSYS SANTE sur la période du 01/10/07 au 30/09/08 de façon à avoir les flux de trésorerie par nature de l'ensemble du groupe.

Il convient de préciser que, afin de faire ressortir l'effort de recherche consenti par PARSYS SANTE, la capacité d'autofinancement de cette dernière issue de ses comptes sociaux, soit - 1.712 KE a été présentée dans ce tableau sur deux lignes :

- en capacité d'auto financement pour -1.174 KE
- en Recherche développement non porté à l'actif pour -538 KE

Le passif de règlement judiciaire se monte à 14.319 K€ au 30/09/08 contre 15.442 K€ au 30/09/07. Le passif échu au 30/09/08 se monte à 581 K€. A ce montant il convient d'ajouter 905 K€ pour lequel un rééchelonnement a été obtenu.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, outre ses excédents de trésorerie d'exploitation, PARSYS dispose du montant non encore utilisé alloué par son principal actionnaire sous forme de droit de tirage sur un compte courant se montant à 655 KE au 30/09/08.

En conclusion, tant que les procédures judiciaires qui devraient être favorables à PARSYS ne sont pas terminées, la situation financière de la société reste tendue et dépend de sa capacité à générer de la trésorerie au jour le jour.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Evolution des prises de commandes et des coûts de l'activité de PARSYS

Le chiffre d'affaire des deux premiers mois s'inscrit en baisse de 52 % (1.4M€ contre 2.9M€).

PARSYS pense néanmoins connaître une évolution positive de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice qui, conjugué à une forte pression sur les coûts, devrait permettre de préserver des résultats positifs.

Les équipes commerciales sont notamment mobilisées sur plusieurs affaires de fort volume qui pourraient contribuer au maintien de l'activité.

- La société a par ailleurs assigné la CARMI Nord de Pas de Calais aux fins d'indemnisation du préjudice résultant de la résiliation abusive du marché remporté par sa filiale PARSYS Santé (absorbée depuis lors) pour un montant de 3,4M€.
- Enfin, comme précisé ci-avant, la société a été condamnée en première instance au versement d'un montant de 310 K€ dans le cadre d'un litige l'opposant à la société SANIMAT. La société a interjeté appel de ce jugement.

5. Risques

5.1 Relatifs à l'activité

- L'activité centrale de PARSYS étant d'acheter des biens, de les louer et de céder les biens et les contrats de location à un re-financeur, dès lors s'il y avait négligence dans le suivi des achats, ces derniers pourraient ne pas être revendus, générant de ce fait une perte de marge. Pour faire face à ce risque, PARSYS a mis en place un système informatique performant permettant le suivi individuel des achats par contrat. Néanmoins eu égard à la spécificité de certaines demandes des clients, des suivis individuels sont parfois nécessaires ce qui génère un risque couvert par une analyse régulière des achats en attente de refacturation par le service comptable.
- Dans certains cas, si le refinancement de matériels neufs s'avère impossible, PARSYS loue directement ces biens à ses clients. Dans ce cas, la société assume le risque du loueur. Au 30/09/2008, ces contrats dits « autoportés » représentent une valeur nette comptable de 659 K€ laquelle est couverte par des engagements des clients de verser des redevances de location pour une valeur supérieure.

A noter à ce titre que, compte tenu de la situation financière de la société, la rupture des relations commerciales avec les principaux établissements financeurs créerait des difficultés pour la société dans la mesure où ses moyens financiers afin de porter les matériels sont limités.

- En fin de contrat entre le re-financeur et le client, PARSYS achète la valeur résiduelle des matériels auparavant sous contrat. Un premier risque consiste dans le suivi de ces matériels présent à la fin du contrat dans les locaux du client. Le système informatique permet un suivi de l'état de chaque matériel et la facturation du client selon les dispositions contractuelles ou les négociations commerciales effectuées. Le deuxième risque est la reprise au client de matériels qui ne s'avèreraient pas vendable sur le marché de l'occasion. Pour faire face à ces deux risques, la société a mis en place un système de dépréciation en comptabilité des stocks de valeurs résiduelles qui aboutit à une provision à 100% des matériels de plus d'un an.
- PARSYS s'est engagé auprès des re-financeurs à acheter à la fin des contrats les valeurs résiduelles desdits contrats. L'engagement est de 145 K€ au 30/09/2008. Le seul risque serait lié à une évolution technologique brutale qui rendrait obsolète ces matériels lesquels à ce jour permettent de dégager globalement une marge appréciable pour la société. L'importance de cette marge rend à notre sens inutile une estimation des prix de revente futurs de ces matériels.
- PARSYS assume le risque de recouvrement de ses créances clients. En particulier l'application des clauses contractuelles liées aux fins de contrat peut nécessiter des négociations, voire des recours contentieux allongeant les délais de paiement. Au 30/09/08, les risques de non recouvrement estimés ont fait l'objet de provisions.

5.2 Relatifs au recouvrement de certains actifs

- La société dispose d'un crédit de TVA dans sa succursale espagnole, qui s'élève à 513 K€. Un dossier destiné à présenter à l'administration fiscale espagnole une demande de remboursement a été constituée en octobre 2008. Nous ne pouvons pas présager du montant qui sera accepté ni du délai de remboursement.
- La société a inscrit en immobilisation des actifs incorporels issus de l'activité santé pour un montant net global de 2.407 KE. Cette valeur correspond à une évaluation réalisée par un expert indépendant prenant notamment en considération les flux futurs de trésorerie estimés par la direction : des tests seront régulièrement réalisés afin de s'assurer que les entrées de cash futures couvriront la valeur de ces actifs.
- La société dispose d'un stock de matériel médical de 1.134 KE issu de la transmission universelle de PARSYS SANTE. La valeur de ce stock a été ajustée en fonction des perspectives de ventes futures. Si elles s'avéraient plus défavorables que prévues, la valeur de ce stock pourrait être remise en cause.

5.3 Relatifs au règlement de certaines dettes

- Le respect des échéances du plan de continuation dont le montant au 30/09/08 se monte à 14.319 K€ est lié à la capacité de la société à développer la reprise des volumes d'investissements de ses clients, à développer les activités liées à son cœur de métier et à s'ouvrir à de nouvelles activités commerciales et de la capacité de PARSYS SANTE à développer ses ventes. Ces évolutions devraient être confortées par l'issue positive attendue sur des litiges commerciaux en cours. Afin de réagir au plus près de l'évolution de la société, un contrôle budgétaire mensuel est examiné par le directoire.
- Des litiges ont été portés devant le Conseil des Prud'hommes par des salariés pour un montant un montant de réclamations de 77K€, y compris honoraires de procédure en cours, entièrement provisionné.

6. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

- Activité

Dans le domaine locatif, en dépit d'une conjoncture atone, PARSYS est en phase de négociation finale avec plusieurs acteurs des marchés de l'informatique et de la santé pour développer le financement de leurs ventes en location.

Dans le domaine de la télémédecine, la Société espère finaliser dans l'exercice plusieurs projets importants lui permettant d'atteindre l'équilibre financier.

- Résolution du litige relatif à EFSI :

La société est en attente de la décision finale de la cour d'appel relative à son litige avec GLS Lease Plan. Cette décision devrait être rendue au 1^{er} semestre 2009.

- Echéance de juillet 2009 dans le cadre du plan de continuation

Le montant à rembourser se montera à 1.677 Keuros.

7. Conséquences environnementales de l'activité

Le recyclage des matériels mis au rebut par le CTE est assuré par le prestataire spécialisé Valdelec. Il garantit le recyclage selon les normes en vigueur et fournit un certificat adéquat.

8. Activités de recherche et de développement

Il n'y a pas eu d'activité significative sur PARSYS.

PARSYS SANTE a finalisé au cours de l'exercice son électrocardiographe portatif et effectué une étude clinique sur ce produit.

9. Capital

Actionnaires	En nombre d'actions	En capital	En droits de vote	
	(en pleine propriété)	En % du capital	En nombre de droits de vote	En % de droits de vote
M Jean-Louis SCHMITLIN (1)	1 172	0,08 %	2 344	0,10 %
Mme Anne SCHMITLIN	1	NS	2	NS
M Marcel SCHMITLIN (2)	1	NS	2	NS
M Camille DE MONTALIVET (2)	150	0,01 %	300	0,01 %
M Jean-Marie DESCARPENTRIES (2)	1	NS	2	NS
SCPS	838 100	54,36 %	1 676 200	70,38 %
Divers nominatifs	457	0.03 %	889	0.04%
Public	701 785	45,52%	701 785	29,47%
TOTAL	1 541 667	100%	2 381 524	100%

(1) Président du Directoire,

(2) Fonctions exercées au sein du Conseil de surveillance,

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le fait que la société SCPS détient plus de la moitié du capital et des deux tiers des droits de vote de la société PARSYS.

10. Evolution boursière du titre

Pour mémoire, 45,52 % du capital est mis à disposition du public sur les marchés financiers.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution de l'action Parsys du 30/09/07 au 24 novembre 2008.



SOURCE : WWW.BOURSORAMA.COM

11. Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

En outre, aucune participation des salariés n'est due au titre de l'exercice, le résultat de la période faisant apparaître une perte fiscale.

12. Prises de contrôle

Néant

13. Sociétés contrôlées et cession de participations

Au 1^{er} octobre 2007, PARSYS contrôlait à hauteur de 79% la société PARSYS SANTE. Après acquisition de 100% du capital, cette société a été dissoute sans liquidation et son patrimoine transmis à PARSYS avec effet au 27/09/2008.

14. Conséquences sociales de l'activité

14.1 Effectifs

L'effectif au 1^{er} Octobre 2008 est de 45 salariés, réparti de la manière suivante :

Répartition par catégories professionnelles Selon les différents contrats de travail								
	CDI		CDD		Intérim		Autres contrats	
Cadres	H : 25	F : 5	H	F	H	F	H	F : 1(CI E)
Employés	H : 10	F : 5	H	F	H	F	H:	F

Répartition selon l'âge par catégorie professionnelle								
	Moins de 30 ans		Entre 30 et 40 ans		Entre 40 et 50 ans		Plus de 50 ans	
Cadres	H : 3	F : 0	H : 10	F : 0	H : 7	F : 2	H : 5	F : 3
Employés	H : 1	F : 1	H : 4	F : 3	H : 3	F : 1	H : 2	F : 0

Données sur l'organisation du travail							
	Temps complet	Temps partiel		Travail de nuit	Travail posté	Travail du week-end	Horai res varia bles
		< 50%	> 50%				
Hommes	34	1					
Femmes	7		3				

14.2 Formation

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'essentiel des formations a été réalisé en externe notamment pour adapter le personnel aux nouveaux logiciels.

15. Résultats et affectations

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 144.182 €, que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

16. Distribution de dividendes

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices clos le	Dividendes	Avoir Fiscal / abattements	Revenu réel
30/09/05	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30/09/06	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30/09/07	0,00 €	0,00 €	0,00 €

17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

18. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

La liste des conventions donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été communiquée à votre Commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Celui-ci vous les relate dans son rapport spécial.

19. Conventions visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition et communiquée dans les délais légaux.

20. Informations concernant les mandataires sociaux

Etant rappelé que Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES assume les fonctions de Censeur auprès du Conseil de surveillance ayant voie consultative, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux de PARSYS.

Monsieur Jean-Louis SCHMITLIN, Président du Directoire :
Président du Directoire de PARSYS

Monsieur Olivier SAILLY, Membre du Directoire (jusqu'au 12 février 2008) :
Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Michel PRECHACQ, Membre du Directoire (à partir du 13 février 2008) :
Membre du Directoire de PARSYS

Monsieur Camille de MONTALIVET, Président du Conseil de surveillance :
Président du Conseil de surveillance
Gérant de CDM CONSULTING

Monsieur Jean-Christophe RENAUX, Membre du Conseil de surveillance :
Membre du Conseil de surveillance de PARSYS (jusqu'au 12 février 2008)

Monsieur Marcel SCHMITLIN, Membre du Conseil de surveillance :
Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

Monsieur Pierre ACHARD, Membre du Conseil de surveillance :
Membre du Conseil de surveillance de PARSYS

21. Attribution d'actions gratuites

Aux termes d'une délibération en date du 22 mars 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Directoire à procéder, au profit des salariés de la société ou de certaines catégories d'entre eux, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans les conditions suivantes :

Le nombre d'actions à attribuer gratuitement par la société est de cent cinquante quatre mille cent soixante six (154 166).

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de deux (2) ans.

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est de deux (2) ans.

Il ne peut être attribué d'actions gratuites aux salariés détenant chacun plus de 10% du capital social.

Une attribution gratuite d'actions ne peut pas non plus avoir pour effet que les salariés détiennent chacun plus de 10% du capital social.

Cette autorisation, dont l'usage peut avoir lieu en une ou plusieurs fois, a été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 22 mars 2005.

Sur autorisation du Conseil de surveillance le 26 mai 2005, le Directoire a alors, par une décision du 26 juillet 2005, attribué un total de 35 000 actions à quatre salariés de PARSYS, appartenant à une catégorie dite « des cadres associés ».

Puis par une décision du 22 Février 2006, le Directoire a ensuite décidé d'attribuer à chaque salarié un total de 200 actions gratuites et, à titre exceptionnel trois cent actions supplémentaires à deux salariés ayant fait des efforts particuliers.

En dernier lieu, par décision du 28 Avril 2006, le Directoire a décidé d'affecter un nombre complémentaire de 5 000 actions à un cadre associé particulièrement méritant.

Compte tenu de l'impossibilité de la société de procéder actuellement à l'achat de ses propres actions et après avis du comité d'établissement, l'attribution de ces actions a été annulée : la société s'est en contrepartie engagée à verser aux bénéficiaires initiaux de ces actions gratuites, pour un montant équivalent (charges incluses), une prime exceptionnelle versable à l'issue de la procédure en cours contre la société GLS LEASE PLAN.

22. Jetons de présence

A titre de jetons de présence, nous vous proposons d'attribuer une somme totale de 30 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008 à répartir entre les membres du Conseil de surveillance.

23. Actions propres

Néant

24. Présentation des comptes annuels

Nous allons soumettre les comptes annuels à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents à l'exception des points spécifiquement visés à l'annexe des comptes annuels.

Nous vous demanderons enfin de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève 3.637 €.

Votre Commissaire aux Comptes va maintenant vous relater dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Ensuite, nous vous inviterons à adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

LE DIRECTOIRE